

# PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL

2025 - 2029 MICROLIGHT CLASSIQUE - PARAMOTEUR CLASSIQUE & SLALOM





## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. PARTIE STRATEGIQUE .....</b>                                                         | <b>5</b>  |
| ■ La pratique sportive en ULM > de l'accès loisirs au haut niveau.....                     | 5         |
| 1. Bilan de l'olympiade précédente .....                                                   | 7         |
| a) Bilan en termes de résultats .....                                                      | 7         |
| b) Bilan sur les sportifs .....                                                            | 10        |
| c) Bilan sur l'encadrement .....                                                           | 10        |
| d) Bilan des structures.....                                                               | 11        |
| e) Bilan 2022-2022 sur la stratégie dans les Outremers.....                                | 12        |
| f) Bilan en matière de l'accompagnement scientifique et de datas.....                      | 12        |
| 2) Objectifs de résultats pour le cycle 2025-2029.....                                     | 13        |
| 3) Moyens mobilisés/envisagés .....                                                        | 17        |
| ■ Le Collectif France et les groupes de niveaux 1 & 2.....                                 | 18        |
| ■ Le Programme d'accession.....                                                            | 19        |
| ■ Présentation schématique du PPF .....                                                    | 21        |
| ■ Le Programme d'excellence.....                                                           | 22        |
| 4) Indicateurs de suivi et d'évaluation.....                                               | 25        |
| <b>II. PARTIE OPÉRATIONNELLE.....</b>                                                      | <b>26</b> |
| 1) Les critères de mise en listes ministérielles .....                                     | 26        |
| 2) La convention fédération/sportif de haut niveau .....                                   | 27        |
| 3) Les modalités du suivi socioprofessionnel .....                                         | 27        |
| 4) La surveillance médicale .....                                                          | 28        |
| 5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement..... | 29        |
| 6) La manière dont la Data est exploitée au bénéfice de la performance sportive .....      | 30        |
| 7) La cartographie des structures .....                                                    | 30        |
| 8) La déclinaison de la stratégie dans les Outremers .....                                 | 31        |
| <b>ANNEXES.....</b>                                                                        | <b>32</b> |
| Annexe 1 - CONVENTION INDIVIDUELLE FFPLUM / SHN .....                                      | 32        |

## Préambule

La Fédération Française d'ULM (FFPLUM) s'engage résolument dans le développement des pratiques sur l'ensemble du territoire national. Mandatée par le Ministère chargé des Sports, elle déploie une stratégie sportive ambitieuse visant à maximiser les performances des équipes de France lors des compétitions internationales de référence : Championnats du Monde, Championnats d'Europe et Jeux Mondiaux.

Cette stratégie ne se limite pas au développement des pratiques sportives et à l'inclusion de nouveaux publics. Elle s'étend à la structuration de l'organisation et se mesure par le nombre de médailles et de titres obtenus, ainsi que par les classements internationaux. Chaque discipline et chaque action menée pour détecter, former et accompagner durablement les athlètes sont impactées par cette approche holistique.

Le projet de performance fédéral de la FFPLUM se positionne comme le pilier central pour les sportifs engagés dans les compétitions, les guidant méthodiquement vers l'excellence de leur discipline. Il intègre non seulement la formation, mais aussi la préparation à la vie professionnelle des compétiteurs inscrits dans le parcours de haut niveau.

Cependant, la FFPLUM doit composer avec des ressources limitées, ce qui rend indispensable un soutien accru de l'État et des partenaires. La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines en Paramoteur et Microlights constitue un des leviers essentiels pour dynamiser la pratique sportive dans toutes les disciplines ULM.

Cette reconnaissance harmonise les disciplines reconnues et non reconnues de haut niveau, offrant ainsi une opportunité unique de structurer de manière cohérente la stratégie sportive fédérale. Chaque étape du parcours du pratiquant, accessibilité, formation, détection, performance est soigneusement orchestrée, en tenant compte des conditions socio-professionnelles et de santé.

La culture fédérale du haut niveau, encore naissante, nécessite une construction progressive. Cette évolution doit permettre de définir des orientations claires, de développer un savoir-faire spécifique et d'atteindre des résultats tangibles.



---

## I. PARTIE STRATEGIQUE

---

### ■ La pratique sportive en ULM > de l'accès loisirs au haut niveau

La pratique de l'ULM, née à la fin des années 1970, s'est rapidement organisée autour d'un esprit sportif et compétitif. Les pilotes, équipés de machines simples, cherchaient à améliorer leurs performances en vol, notamment en termes de décollage, d'atterrissage de précision et de navigation. Le premier Grand Prix de France en 1983 a marqué un tournant, avec des vedettes de l'époque engagées dans cette nouvelle discipline. Malgré certaines limites et effets pervers, cette période a posé les bases de l'ULM dans le paysage de l'aéronautique sportive et de loisir.

La deuxième phase a vu l'émergence d'une réglementation adaptée, des formations structurées pour les pilotes et des machines plus sûres et performantes grâce aux avancées technologiques et aux efforts des constructeurs.

La troisième époque, toujours en cours, est caractérisée par une structuration progressive du mouvement, notamment avec la Fédération Française d'ULM (FFPLUM), qui encadre et organise la pratique à tous les niveaux. On observe une progression continue du nombre de licenciés, une organisation des structures plus efficace, des cadres qualifiés et des parcours de formation clairement définis.

Sur la scène internationale, l'école française d'aéronautique en ULM se distingue avec l'obtention de nombreux titres mondiaux et médailles d'or dans les disciplines majeures.

L'influence de la France, portée par la FFPLUM, repose autant sur ses résultats que sur ses méthodes, largement observées et analysées par ses concurrents.

L'organisation fédérale a permis de mobiliser les ressources nécessaires et de structurer une équipe sportive pluridisciplinaire composée de cadres entraîneurs ayant une forte expérience du niveau international en tant que compétiteurs.

Cette dynamique fédérale a favorisé l'émergence de groupes de compétiteurs, l'activation d'un système de détection et la sélection d'athlètes pour les compétitions majeures.

### La reconnaissance SHN

Trois disciplines sont reconnues de haut niveau :

- Le paramoteur slalom est la première discipline de la FFPLUM à avoir obtenu une reconnaissance de haut niveau. Depuis 2020 l'équipe de France s'est imposée comme une référence mondiale, portée par une forte volonté fédérale et un soutien affirmé de l'État.
- Le paramoteur classique, autre discipline phare, rejoint le SHN dans cette mandature grâce aux résultats exceptionnels et aux performances remarquables.
- Le Microlights classique, troisième discipline du SHN, vise une montée en puissance et l'installation durable d'une équipe de France renouvelée dans les compétitions de référence.

## Les spécificités des disciplines

La FFPLUM encadre et développe deux pratiques ; le Microlights et le Paramoteur.

Tableau récapitulatif des pratiques, classes et disciplines :

| Pratiques                | PARAMOTEUR                                                                                                                                                                | MICROLIGHTS                                                                                                              |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Classes ULM              | Classe 1                                                                                                                                                                  | Classe 2 > le pendulaire,<br>Classe 3 > le multiaxe,<br>Classe 4 > l'autogire,                                           |
| Disciplines & catégories | <b>PARAMOTEUR CLASSIQUE</b><br>Épreuves de navigation, économie et maniabilité<br>Catégories mono et biplace en décollage à pied et chariot.                              | <b>MICROLIGHTS CLASSIQUE</b><br>Épreuves de navigation, économie et de maniabilité<br>Catégories mono & biplace          |
|                          | <b>PARAMOTEUR SLALOM</b><br>Épreuves de vitesse et de maniabilité au-dessus de l'eau et autour de pylônes<br>Catégorie monoplace en décollage à pied et chariot monoplace | <b>MICROLIGHTS STOL – NON SHN</b><br>Épreuves de maniabilité sur décollage et atterrissage courts<br>Catégorie monoplace |

### Le Paramoteur et le Microlights Classique

La discipline classique qu'elle soit pratiquée en Paramoteur ou en Microlights relève depuis les origines aéronautiques de performances réalisées dans des épreuves de navigation, en économie et en maniabilité.

Ce sont des disciplines phares puisqu'elles mesurent les compétences du pilote dans des champs basiques du savoir-faire du pilote avec son aéronef. Les pilotes issues de la pratique loisir qui est majoritaire en ULM (95%) trouvent dans cette discipline la possibilité de progresser dans ces 3 épreuves, de développer des compétences plus fines en pilotage et en sécurité. C'est la discipline qui mobilise le plus de compétiteurs et en particulier en paramoteur.

### Le Paramoteur slalom

Basé sur la vitesse de pilotage et l'adresse dans un circuit imposé autour de pylônes gonflés, la discipline Slalom s'est construite progressivement depuis la première coupe du monde organisée en 2012 sur l'Aérodrome d'Aspres sur Buëch dans les Hautes-Alpes.

Le passage du vol au-dessus du sol à au-dessus de l'eau en 2015 à la demande de la FFPLUM fut un levier important pour garantir la sécurité et améliorer la pratique.

En 2021, une quarantaine de pratiquants slalom dont une vingtaine sont membres du collectif France pour performer dans les compétitions internationales. Le slalom comprend un seul format de compétition international avec un classement selon les catégories avec une extraction pour les



femmes. Un classement par nation est effectué sur la base des résultats des meilleurs sportifs. Ce sont des compétitions de catégorie 1.

Ces compétitions privilégient la représentativité de toutes les nations.

Un quota est fixé par catégorie de pratique pour limiter la représentativité des nations.

Les compétitions internationales FAI de catégorie 2 regroupent l'ensemble des autres compétitions mondiales.

Le résultat général de ces compétitions permet de compter pour le classement mondial FAI. Les Open de France feront partie de ces compétitions en catégorie 2 comme l'ensemble des championnats nationaux open dans le monde. Un classement français national permanent des paramotoristes toutes disciplines est encadré par la FFPLUM.

## **1. Bilan de l'olympiade précédente**

### **a) Bilan en termes de résultats**

Les efforts investis ont consolidé la place de la France au sommet de la discipline slalom.

- En paramoteur classique, le statut de leader mondial s'est confirmé avec trois médailles d'or remportées lors des derniers Championnats du Monde (CDM).
- En Microlights, 2024 a marqué le premier rendez-vous international pour une nouvelle équipe, formée après une décennie d'absence.

L'objectif était d'intégrer les cinq premières places, et la quatrième place obtenue représente un résultat particulièrement honorable.

Cette expérience permet désormais d'identifier les écarts en matière de technique, de matériel et de stratégie, et d'orienter les futures actions pour renforcer la compétitivité de la France dans cette discipline.

Précédemment la seule discipline reconnue SHN demeure le paramoteur slalom.

L'équipe de France de slalom a participé à toutes les compétitions internationales majeures organisées par la Fédération Aéronautique Internationale (FAI).

À ce stade de développement de la discipline, les compétitions majeures se concentrent exclusivement sur les titres mondiaux disputés lors des championnats du monde.

Les compétitions sont mixtes, avec un classement dans deux catégories : décollage à pied et décollage en chariot.

Un classement spécifique valorise les pilotes féminines dans toutes les catégories, en fonction du nombre de participantes. Il n'y a pas de catégories d'âge.

On retrouve systématiquement un classement des nations, qui peut être décliné par catégorie selon le nombre de pays participants.

L'équipe de France a atteint les objectifs fixés par la Direction Technique Nationale (DTN), en se positionnant dans le top 10 des compétiteurs internationaux dans les deux catégories et en conservant sa place de leader au classement des nations.

Les objectifs étaient relativement larges dans cette première phase de haut niveau, afin de mobiliser un cheptel de compétiteurs encore très restreint dans cette discipline.



La principale difficulté réside dans l'absence de site national dédié pour amorcer des phases d'entraînement spécifiques, ainsi que dans l'accessibilité nécessaire pour assurer le renouvellement et la détection des futurs membres de l'équipe de France.

La concurrence en slalom est assez rude compte tenu des chronos très proches entre les leaders dans les deux catégories.

On constate trois phénomènes :

1. L'expérience aéronautique des nations majeures telles que la Pologne et la République tchèque, très engagées en slalom depuis la naissance de la discipline, avec des compétences techniques élevées et des moyens importants mobilisés.
2. Le deuxième phénomène réside dans l'arrivée de l'équipe nationale du Qatar, qui, dans le cadre de son projet de performance, mobilise des moyens importants pour l'encadrement d'origine internationale, un programme d'entraînement à l'étranger conséquent, et l'accès au matériel de vol le plus performant. Cela a permis au Qatar de se rapprocher des podiums et de souvent les conquérir.
3. Le troisième phénomène concerne la plupart des nations qui tentent d'exister dans la compétition entre les quatre nations leaders pour progresser dans les rendez-vous internationaux.

Les moyens limités de l'équipe de France imposent des stratégies plus simples et pratiques pour maintenir le niveau des pilotes.

Cela inclut la programmation d'entraînements en phase avec les rendez-vous internationaux et l'affinement du coaching.

Les pilotes mobilisent des ressources grâce à des accords avec des constructeurs pour bénéficier de matériel performant à moindre coût.

L'équation de l'entraînement est beaucoup plus complexe pour l'équipe de France, qui tente de maintenir son niveau avec une certaine efficacité, mieux accompagnée depuis la reconnaissance du statut de Sport de Haut Niveau (SHN).

## ■ Résultats et classements :

Les résultats attestent de la place prépondérante du paramoteur dans les disciplines classique et slalom lors des rendez-vous majeurs.

La France domine régulièrement le classement par nation et par équipe, renforçant ainsi son statut sur la scène internationale.

Le renouvellement des équipes, l'amélioration de l'encadrement et l'intégration des marques ont contribué à des performances durables et remarquables.

Quant aux Microlights, ils ont été absents pendant une décennie, principalement en raison de difficultés liées à la détection des athlètes ainsi qu'à des contraintes matérielles et financières.

Le positionnement de la fédération a également constitué un frein avant l'instauration d'une volonté affirmée et soutenue.

Par ailleurs, l'engagement des aéronefs en compétition représente un coût bien plus élevé que celui du paramoteur, ce qui limite l'accessibilité et la concrétisation de performances.



La politique fédérale vise désormais un accompagnement aligné avec les enjeux et les pratiques actuelles, afin de favoriser le développement de la discipline.

#### PARAMOTEUR SLALOM

|      |                                                               |                                                           |                                  |
|------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 2018 | Championnat du monde Byoum - Égypte                           | Médaille d'or<br>Médaille d'argent<br>Médaille de bronze  | Pf1 - Pf1 f<br>Pf1 - Pf1f<br>Pl1 |
| 2021 | Open international slalom à Jutrosin en Pologne               | Médaille d'or<br>Médaille d'argent                        | PF1<br>Pf1                       |
| 2022 | Championnat du Monde Slalom à Strachotin - République Tchèque | Médaille d'or<br>Médaille d'argent<br>Médaille de bronze  | PF1<br>PL1<br>PF1                |
| 2023 | Championnat du Monde Slalom à Bornos - Espagne                | Médaille d'or<br>Médaille d'argent<br>Médaille de bronze  | PF1<br>PL1<br>PF1                |
| 2024 | Championnat du Monde Slalom à Doha - Qatar                    | Médaille d'or<br>Médailles d'argent<br>Médaille de bronze | Pf1 f<br>PF1<br>PF1 – PL1        |

#### PARAMOTEUR CLASSIQUE

|      |                                                     |                                                                                                                     |                                        |
|------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| 2017 | Championnat d'Europe – Beclav – République Tchèque  | Médaille d'or<br>Médaille d'argent<br>Médaille de bronze<br>Médaille d'or                                           | PF1<br>PF1<br>Pf1 – PL1<br>Pl2         |
| 2018 | Championnat du monde - Thaïlande                    | Médaille d'or<br>Médaille d'argent<br>Médaille d'or                                                                 | PF1<br>Pl1<br>Pl2                      |
| 2022 | Championnat du monde Séquarama - Brésil             | Médaille d'argent<br>Médaille de bronze<br>Médaille d'or<br>Médaille d'argent<br>Médaille d'or<br>Médaille d'argent | PF1<br>PF1<br>PL1<br>Pl1<br>Pl2<br>Pl2 |
| 2024 | Championnat du monde Manston - Grande Bretagne - UK | Médaille d'or<br>Médaille de bronze<br>Médaille d'or<br>Médaille d'argent                                           | Pf1<br>Pf1<br>PL1<br>Pl1               |

#### MICROLIGHT CLASSIQUE

|      |                                                        |                                          |                                       |
|------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|
| 2017 | Championnat d'Europe - Nagykanizsa- Hongrie            | Médaille de bronze                       | Multiaxe mono                         |
| 2024 | Championnat du monde Deenthorpe – Grande Bretagne - UK | Médaille de bronze<br>Médaille de bronze | Pendulaire mono<br>Pendulaire biplace |

## **b) Bilan sur les sportifs**

Dans la précédente expérience de reconnaissance SHN, il n'y a pas de remarque particulière sur les critères de mise en liste, la priorité étant donnée à la valorisation des résultats et au maintien de l'exigence de performance au plus haut niveau dans la discipline du slalom.

Toutefois, la sélection des dix meilleurs compétiteurs a eu un impact positif, renforçant leur motivation compte tenu de l'investissement physique et matériel requis pour atteindre ces performances. L'intégration au collectif national joue également un rôle crucial dans la reconnaissance de la performance, malgré les aides limitées disponibles.

Sur la période étudiée, l'évolution du nombre de sportifs concernés reste modeste, hormis la structuration progressive des trois niveaux de cadres sportifs au sein de la discipline.

Le faible nombre de compétitions de référence ainsi que le nombre de compétiteurs n'ont pas permis de développer une analyse approfondie.

Toutefois, la deuxième phase de reconnaissance (2025-2029), intégrant trois disciplines reconnues, offrira une opportunité précieuse pour affiner l'évaluation du dispositif et identifier les ajustements nécessaires à son développement.

## **■ L'accompagnement**

La FFPLUM maintient un lien régulier avec ses athlètes afin de répondre à leurs sollicitations en matière d'aide et d'accompagnement, qu'ils soient activables au niveau régional ou national.

L'accompagnement et le suivi socioprofessionnel ont été jusqu'ici épisodiques et limités, ce qui nécessitera une évolution significative.

Cette amélioration permettra aux athlètes de formuler des demandes mieux alignées avec leur projet, tout en renforçant la structuration fédérale afin de mieux les accompagner.

Les dotations financières et la prise en charge du SMR ont été particulièrement appréciées par les pilotes, qui investissent fortement dans le matériel et la performance.

Une maîtrise optimisée des outils PSQS et Vis'or facilitera l'accompagnement ainsi que les échanges entre les athlètes et les différents acteurs.

## **c) Bilan sur l'encadrement**

La FFPLUM fait face à un déficit de cadres techniques sportifs de haut niveau, en raison d'un manque de ressources et d'un nombre insuffisant de spécialistes dédiés aux disciplines concernées. L'encadrement est actuellement assuré par des prestataires fortement engagés dans le projet fédéral. Issus du parcours sportif fédéral en tant que compétiteurs reconnus pour leurs résultats et appréciés par les athlètes, ils collaborent activement, parfois à titre bénévole, à toutes les étapes du développement des pratiques sportives, depuis l'accessibilité jusqu'aux compétitions nationales et aux grandes références internationales.

Afin de structurer l'encadrement et garantir une organisation stable et efficace, la DTN a mis en place un aménagement permettant d'assurer une organisation cohérente avec un minimum de moyens mobilisables, garantissant ainsi un accompagnement de qualité des SHN. La création d'un diplôme fédéral est actuellement à l'étude afin de garantir un parcours de formation structuré et reconnu pour l'encadrement sportif (Qualif'Sport).



Ce dispositif vise à professionnaliser l'encadrement des pratiques sportives dans les clubs, à permettre une implication dans l'organisation des compétitions, et à offrir aux encadrants la possibilité de progresser vers un niveau supérieur, notamment pour les événements de référence.

Ce dispositif intégrera tous les domaines essentiels liés à la pratique et à l'organisation des compétitions aéronautiques, notamment :

- Les aspects techniques, indispensables pour optimiser la performance des pilotes,
- Le suivi médical, garantissant la sécurité et la condition physique des athlètes,
- La gestion du matériel, élément clé dans une discipline aux exigences technologiques élevées,
- Le scoring, afin d'assurer une évaluation rigoureuse des performances,
- L'organisation des événements sportifs aéronautiques, un défi complexe nécessitant une maîtrise approfondie du cadre réglementaire.

Il accueillera en priorité les compétiteurs, leur offrant une transition naturelle vers des fonctions d'encadrement. En fin de carrière, ils pourront constituer un vivier d'entraîneurs qualifiés, assurant ainsi le renouvellement et la pérennisation des cadres techniques au sein de la discipline.

#### **d) Bilan des structures**

La structuration des deux programmes, excellence et accession, se construit progressivement et s'affine à travers leur application et évaluation.

Le Collectif France demeure un levier essentiel pour garantir des entraînements de qualité et assurer un suivi rigoureux des athlètes, grâce à l'implication du staff fédéral et des entraîneurs.

Chaque discipline bénéficie d'au moins un rendez-vous annuel au sein du Collectif France, organisé en amont des grandes échéances internationales. Ce stage d'une durée de trois à 8 jours permet :

- D'approfondir l'aspect technique,
- De répondre aux attentes des athlètes dans leur parcours ou besoin.
- D'observer et d'évaluer les performances,
- D'apporter des solutions en matière d'équipement et d'organisation.

Dans un contexte de ressources limitées, les athlètes participent aux coûts généraux, notamment en réduisant les défraiements liés aux déplacements.

Au cours des cinq dernières - années, les entraînements du Collectif France ont permis :

- D'organiser des sessions sur les sites de compétition à l'étranger (slalom),
- De détecter de nouveaux talents,
- D'affiner les stratégies liées au matériel et à la sécurité,
- De renforcer la dynamique collective autour de la performance, ce qui s'est traduit par d'excellents résultats en compétition.

La compétition en ULM peine encore à mobiliser largement dans les territoires et notamment dans les clubs. Les compétiteurs présents aux championnats de France proviennent principalement de clubs animés par un référent sportif très engagé, qui joue un rôle clé dans la transmission d'expérience et le développement des talents.



Certaines installations identifiées par la DTN pourraient, dans les prochaines années, accueillir régulièrement les équipes de France et organiser des temps de préparation alignés sur le PPF.

Ces sites auraient pour mission de jouer un rôle stratégique en détectant et préparant de nouveaux athlètes, tout en structurant les pratiques sportives dans les territoires, contribuant ainsi à l'expansion et à l'ancrage durable de la compétition en ULM.

#### **e) Bilan 2022-2022 sur la stratégie dans les Outremer**

La fédération n'a pas développé de stratégie mais reste attentive aux éventuelles opportunités pour faciliter la participation d'athlètes avec le concours des comités régionaux des territoires.

#### **f) Bilan en matière de l'accompagnement scientifique et de datas**

La FFPLUM s'appuie sur ses ressources internes, notamment son réseau de bénévoles qualifiés, pour améliorer la lecture et la mesure de la performance des athlètes.

Dans les quatre disciplines, le relevé de performance repose sur des outils numériques avancés, tels que le GPS pour la navigation et la vidéo pour les analyses de mesure. Le volume important de données doit être traité dans un laps de temps restreint dans une application développée en interne afin de fournir aux compétiteurs des classements précis et un retour immédiat sur leurs performances.

La multitude de données collectées permettra à terme aux athlètes d'ajuster leur préparation et d'optimiser leurs performances en compétition.

Cette évolution numérique influence également la scène internationale, où d'autres nations développent leurs propres outils technologiques pour affiner l'évaluation des pilotes.

De plus en plus, l'analyse des performances passe par ces nouvelles technologies, qui nécessitent un développement constant pour rester en phase avec les exigences des épreuves sportives et le maintien des performances des athlètes. La FFPLUM reste attentive et mobilisée pour soutenir sur le long terme l'usage et la mise à disposition d'outils innovants, garantissant ainsi l'amélioration continue de la performance.

La préparation mentale est un facteur clé de la performance dans le sport aérien, mais elle demeure un défi majeur pour la FFPLUM, qui manque d'expérience et de ressources pour structurer cet accompagnement de manière optimale, tant sur le plan collectif qu'individuel. Au sein du Collectif France, des initiatives ont été lancées, permettant aux athlètes d'expérimenter certaines approches individuelles, grâce à l'appui de ressources externes. Cependant, ces pratiques restent informelles et nécessitent une structuration plus approfondie pour garantir un accompagnement de qualité.

Sur la période 2025-2029, la Dtn vise des avancées significatives, notamment à travers :

- La mobilisation d'experts spécialisés en préparation mentale,
- La mise en place de séances collectives, qui constitueront la première étape d'un encadrement structuré,
- Le développement progressif d'un accompagnement individuel, selon les ressources disponibles.

L'objectif est d'intégrer pleinement la dimension psychologique dans le parcours de performance des pilotes, en apportant des outils et méthodologies adaptées aux exigences du haut niveau.

## 2) Objectifs de résultats pour le cycle 2025-2029

Le PPF dont l'objectif se recentre résolument sur le Haut Niveau et son accès, s'inscrit dans le projet de la FFPLUM animé par le développement de la pratique sportive validé par la gouvernance fédérale dans la mandature 2025/2028. L'adn du mouvement ULM encadré par la FFPLUM intègre les fondamentaux symboliques ; la liberté, la responsabilité et l'innovation constante ce qui peut se traduire également dans la quête de l'excellence.

La FFPLUM ambitionne de poursuivre une politique de haut-niveau pour l'ensemble de ses disciplines. C'est un acte cohérent et de progression nécessaire afin de développer une culture sportive en ULM, affirmer les pratiques sportives au cœur du projet fédéral et valoriser les parcours des athlètes.

Cependant, l'excellence sportive s'adresse à un nombre d'athlètes restreint, un petit nombre qui augmentera de fait par la reconnaissance pour les 3 disciplines.

L'agenda sportif international de la FAI, via la commission CIMA, reste limité à une ou deux compétitions par discipline dans les catégories Paramoteur et Microlights.

On distingue deux niveaux de compétition :

- Le niveau européen, via le Championnat d'Europe, qui rassemble la majorité des nations aéronautiques.
- Le niveau mondial, porté par le Championnat du Monde, très prisé par les organisateurs en raison de sa forte valorisation et mobilisation internationale.
- À cela s'ajoutent les World Games, qui incluent occasionnellement des disciplines aériennes, notamment le paramoteur et les Open mondiaux qui mobilisent les meilleurs athlètes du slalom qui offrent une occasion aux meilleurs mondiaux de se retrouver et de performer.



## ■ COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

### CHAMPIONNAT DU MONDE

|        |                       |                           |                  |        |                       |
|--------|-----------------------|---------------------------|------------------|--------|-----------------------|
| Senior | Paramoteur Classique  | Tous les 2 ans alterné CE | PF1              | H & F  | Individuel            |
|        |                       |                           | PL1              | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |                           | PL2              | Mixte  | Individuel 2 athlètes |
|        | Paramoteur Slalom     | Tous les 2 ans alterné CE | PF1              | H et F | Individuel            |
|        |                       |                           | PL1              | Mixte  | Individuel            |
|        | Microlights Classique | Tous les 2 ans alterné CE | Classe 2 mono    | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |                           | Classe 2 biplace | Mixte  | Individuel 2 athlètes |
|        |                       |                           | Classe 3 mono    | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |                           | Classe 3 biplace | Mixte  | Individuel 2 athlètes |
|        |                       |                           | Classe 4 mono    | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |                           | Classe 4 biplace | Mixte  | Individuel 2 athlètes |

### CHAMPIONNAT D'EUROPE

|        |                       |                           |                  |        |                       |
|--------|-----------------------|---------------------------|------------------|--------|-----------------------|
| Senior | Paramoteur Classique  | Tous les 2 ans alterné CM | PF1              | H & F  | Individuel            |
|        |                       |                           | PL1              | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |                           | PL2              | Mixte  | Individuel 2 athlètes |
|        | Paramoteur Slalom     | Tous les 2 ans alterné CM | PF1              | H et F | Individuel            |
|        |                       |                           | PL1              | Mixte  | Individuel            |
|        | Microlights Classique | Tous les 2 ans alterné CM | Classe 2 mono    | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |                           | Classe 2 biplace | Mixte  | Individuel 2 athlètes |
|        |                       |                           | Classe 3 mono    | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |                           | Classe 3 biplace | Mixte  | Individuel 2 athlètes |
|        |                       |                           | Classe 4 mono    | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |                           | Classe 4 biplace | Mixte  | Individuel 2 athlètes |

### WORLD GAMES

|        |                       |           |                  |        |                       |
|--------|-----------------------|-----------|------------------|--------|-----------------------|
| Senior | Paramoteur Classique  | Aléatoire | PF1              | H & F  | Individuel            |
|        |                       |           | PL1              | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |           | PL2              | Mixte  | Individuel 2 athlètes |
|        | Paramoteur Slalom     | Aléatoire | PF1              | H et F | Individuel            |
|        |                       |           | PL1              | Mixte  | Individuel            |
|        | Microlights Classique | Aléatoire | Classe 2 mono    | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |           | Classe 2 biplace | Mixte  | Individuel 2 athlètes |
|        |                       |           | Classe 3 mono    | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |           | Classe 3 biplace | Mixte  | Individuel 2 athlètes |
|        |                       |           | Classe 4 mono    | Mixte  | Individuel            |
|        |                       |           | Classe 4 biplace | Mixte  | Individuel 2 athlètes |

### OPEN INTERNATIONAL DE SLALOM

|        |                   |              |     |        |            |
|--------|-------------------|--------------|-----|--------|------------|
| Senior | Paramoteur Slalom | Tous les ans | PF1 | H et F | Individuel |
|        |                   |              | PL1 | Mixte  | Individuel |

Compte tenu de cet agenda restreint et de l'exigence de performance, les équipes de France sont systématiquement engagées tous les ans dans les trois disciplines reconnues SHN.

La discipline paramoteur, solidement installée sur les podiums internationaux en classique et en slalom, doit désormais garantir sa pérennité et favoriser le renouvellement des athlètes cadres dans les deux disciplines, notamment dans les catégories décollage à pied et chariot.

L'excellence française chez les athlètes féminines constitue un atout majeur, qu'il faut préserver sur la durée pour asseoir l'image d'un sport accessible et valorisant pour les hommes et les femmes.

Cependant, des axes d'amélioration politiques restent à définir en interne à la FFPLUM pour renforcer cette dynamique inclusive.

### OBJECTIFS > PARAMOTEUR SLALOM

|      |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                |
|------|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025 | Championnat du Monde Espagne | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en place un site national dédié</b> à la préparation des athlètes pour garantir un entraînement structuré et performant.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conserver la position de leader</b> sur le podium et dans le <b>top 5</b> du classement, pour les disciplines de <b>décollage à pied et en chariot</b>.</li> </ul> |
| 2026 | Championnat du Monde         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuivre la démarche de sécurisation de la pratique</b>, en renforçant les protocoles et les équipements adaptés.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Viser la première place dans la catégorie chariot</b>, en renforçant la compétitivité et les performances.</li> </ul>                                              |
| 2027 | Championnat du Monde         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adapter la fréquence des entraînements nationaux</b> afin d'affiner davantage la préparation des compétiteurs.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintenir la position de leader sur le podium féminin</b></li> </ul>                                                                                               |
| 2028 | Championnat du Monde         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégrer une préparation mentale</b>, à la fois collective et individuelle, en lien avec les grandes échéances.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                |
| 2029 | Championnat du Monde         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer la préparation et le soutien mécanique</b>, aussi bien en amont que pendant les compétitions.</li> <li>• <b>Anticiper les évolutions réglementaires potentielles</b>, et influencer activement dans les discussions de la commission internationale.</li> <li>• <b>Assurer une veille stratégique et une analyse approfondie de la concurrence</b> pour adapter les stratégies et maintenir un haut niveau de performance</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                |

## OBJECTIFS > PARAMOTEUR CLASSIQUE

|      |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025 | Championnat du Monde France - Chambley | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Augmenter la fréquence des entraînements nationaux</b> afin d'affiner la préparation des athlètes.</li> <li>• <b>Intégrer une préparation mentale</b>, à la fois collective et individuelle, en lien avec les rendez-vous majeurs.</li> <li>• <b>Renforcer la préparation et le soutien mécanique</b>, aussi bien en amont que pendant les compétitions.</li> <li>• <b>Optimiser l'exploitation des données numériques</b> pour objectiver l'analyse et améliorer les performances.</li> <li>• <b>Mettre en place une veille stratégique et une analyse approfondie de la concurrence</b> afin d'adapter les stratégies compétitives.</li> <li>• <b>Mobiliser les ressources, moyens et partenariats</b> pour réduire les coûts liés à la mise à disposition et à la préparation des aéronefs.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conserver la position de leader</b> sur le podium et dans le <b>top 5</b> du classement, pour les disciplines de <b>décollage à pied et en chariot</b>.</li> <li>• <b>Maintenir la place de référence dans la catégorie chariot biplace</b>, en renforçant la compétitivité et les performances.</li> </ul> |
| 2026 | Championnat d'Europe                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 2027 | Championnat du Monde                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 2028 | Championnat d'Europe                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 2029 | Championnat du Monde                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

La discipline Microlights est engagée dans un processus de structuration sur le long terme, avec pour objectif de positionner la France sur les podiums de référence.

Actuellement classée 4<sup>e</sup> nation lors des derniers Championnats du Monde (CDM), la progression maîtrisée de cette discipline pourrait ouvrir la voie à la constitution d'équipages mixtes.

Cependant, les freins et écarts constatés lors du dernier championnat du Monde en 2024 ont mis en évidence plusieurs enjeux prioritaires :

- La détection et la formation de nouveaux pilotes dans les catégories sous-représentées.
- L'amélioration de l'encadrement en général et du processus de préparation dans les différentes classes.

La mobilisation des pilotes dans la discipline Microlights reste un défi, en raison des ressources financières plus importantes requises par rapport au paramoteur (coût important des aéronefs, maintenance et préparation non négligeables, transport et déplacement).

## OBJECTIFS > MICROLIGHTS CLASSIQUE

|      |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025 | Championnat du monde France - Chambley | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adapter la fréquence des rendez-vous d'entraînement nationaux</b> pour affiner la préparation des différentes catégories.</li> <li>• <b>Intégrer une préparation mentale</b>, aussi bien collective qu'individuelle, en lien avec les rendez-vous majeurs.</li> <li>• <b>Renforcer et améliorer l'encadrement sportif</b>, en assurant un suivi plus structuré et efficace.</li> <li>• <b>Sécuriser le poste d'entraîneur</b>, en lui fournissant les moyens nécessaires pour accomplir ses missions dans les meilleures conditions.</li> <li>• <b>Optimiser l'exploitation des données numériques</b> afin de mieux objectiver et enrichir l'analyse des performances.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Garantir l'accès aux podiums</b> dans l'ensemble des catégories.</li> <li>• <b>Engager des pilotes dans toutes les catégories</b>, avec une priorité sur l'activation et la consolidation de la <b>classe 4</b>.</li> <li>• <b>Maintenir la place de la France dans le top 5 des nations</b> sur la scène internationale.</li> </ul> |
| 2026 | Championnat d'Europe                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurer une veille et une analyse approfondie de la concurrence</b> pour adapter les stratégies et rester compétitif.</li> <li>• <b>Recruter, former et sélectionner des pilotes en classe 4 (biplace)</b> pour étoffer la représentation de cette discipline.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Optimiser la sélection des pilotes</b> dans toutes les catégories, en mettant l'accent sur la <b>classe 4</b> pour renforcer sa compétitivité.</li> </ul>                                                                                                                                                                            |
| 2027 | Championnat du monde                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer la préparation et le soutien mécanique</b>, aussi bien en amont que durant les compétitions.</li> <li>• <b>Mobiliser d'anciens compétiteurs</b> afin qu'ils partagent leur expérience et leurs recommandations utiles.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Viser des performances permettant d'accéder aux podiums</b>, en maximisant les opportunités stratégiques.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                 |
| 2028 | Championnat d'Europe                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Anticiper efficacement la gestion des compétitions en France</b>, en prenant en compte tous les aspects logistiques et organisationnels.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 2029 | Championnat du monde                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

### 3) Moyens mobilisés/envisagés

Le PPF répond aux objectifs du projet fédéral piloté par la direction technique nationale en tenant compte des prérogatives :

- Le programme d'accès au haut niveau
- Le programme d'excellence pour performer au plus haut niveau

Ces deux programmes sont complémentaires et indissociables car ils couvrent chacun une partie différenciée du projet.



## La structuration des pratiques sportives, accessibilité et encadrement

Au cœur de la fédération, l'ambition du développement s'est affirmée à travers la structuration des pratiques sportives, qui n'avait pas été une priorité clairement affichée et animée ces dernières années. L'accessibilité à la pratique sportive en club reste peu, voire pas du tout, structurée et encadrée. La démarche vers la compétition repose essentiellement sur une motivation personnelle, qui passe directement par les championnats de France.

Face à ce constat partagé, la FFPLUM a mis en place, via la DTN, un parcours sportif balisé et encadré.

Celui-ci s'articule en plusieurs étapes :

- L'animation de l'accessibilité à travers des stages nationaux permettant aux pilotes de découvrir la discipline, de se former et d'acquérir la motivation nécessaire pour poursuivre dans un cadre sécurisé.
- L'organisation de compétitions de proximité, coorganisées par les Comités Régionaux, avec des règles simples et accessibles facilitant la participation.
- L'accès aux championnats de France, véritable référence permettant d'identifier les talents et de poser les bases des sélections pour les prochaines étapes de compétition.

À travers son Projet de Performance Fédéral (PPF), la FFPLUM ambitionne de maintenir un écosystème dynamique favorisant l'accompagnement des champions.

La fédération doit poursuivre sa structuration et la mobilisation des ressources nécessaires afin d'optimiser le soutien aux jeunes pilotes intégrant ces espaces de performance, tout en garantissant un suivi solide des champions déjà établis dans l'univers de l'excellence.

### ■ Le Collectif France et les groupes de niveaux 1 & 2

Le **Collectif France ULM** regroupe les pilotes sélectionnés pour représenter la France dans les disciplines de haut niveau. C'est le réservoir des sportifs sélectionnables aux compétitions internationales de références. Il est composé des sportifs SHN dans toutes catégories pour les hommes et les femmes.

Ce collectif vise à :

- Encadrer et accompagner les athlètes dans leur préparation et leur progression.
- Favoriser l'excellence en structurant les entraînements et en optimisant les performances.
- Assurer une cohésion d'équipe autour des valeurs du sport et de la compétition.
- Maintenir la position de la France parmi les nations leaders des disciplines ULM.

Au sein du Collectif France deux niveaux sont identifiés :

**Groupe 1** : Regroupe les athlètes de haut niveau, sélectionnables pour les compétitions internationales majeures. Ils bénéficient d'un suivi renforcé, avec des entraînements spécifiques et un accompagnement stratégique.

**Groupe 2** : Constitue un vivier de talents en développement, préparant les pilotes à l'excellence pour une future intégration au niveau supérieur. L'accent est mis sur la montée en compétence et l'optimisation des performances.



## ■ Le Programme d'accession

Le programme d'accession est dédié aux compétiteurs engagés, la DTN, en collaboration avec les entraîneurs, a mis en place un système de sélection pour les échéances internationales.

Ce dispositif vise à accompagner et mobiliser les athlètes à travers un parcours structuré, au sein du Collectif France, dont le périmètre de recrutement couvre l'ensemble du territoire national.

Véritable réservoir de champions, l'inscription n'est pas automatique : elle est réservée aux pilotes détectés dans le parcours, leur permettant d'accéder à une formation continue, animée au sein des stages nationaux, avant d'être sélectionnés pour les grandes compétitions internationales.

La transmission de l'expérience et le partage dans un cadre bienveillant constituent les fondements de ce dispositif.

Ce programme vise en priorité les sportifs à potentiel identifié et en cours de progression.

Ils accèdent au Collectif France dans le groupe 2 qui demeure un espace d'accessibilité à l'excellence avec la participation aux entraînements nationaux.

Le programme d'accession s'attache à repérer et accompagner les sportifs ayant pour ambition d'atteindre l'excellence. Chaque pilote doit pouvoir évoluer dans un cadre adapté, en adéquation avec les exigences de sa discipline et sa situation personnelle.

Un accent particulier est mis sur le double projet, garantissant une progression équilibrée entre activité professionnelle et engagement sportif.

C'est aussi une première marche pour ceux qui souhaitent accéder au programme d'excellence avec la possibilité d'alimenter selon les potentialités les équipes de France.

L'objectif de cet espace est de viser les profils à fort potentiel, déceler les jeunes talents et de les former. Ce travail permet d'élargir la pyramide et créer de la profondeur pour mieux accueillir et former.

Cette étape d'animation de la détection continue est activée dans les clubs, à l'occasion d'événements des compétitions régionales et nationales.

Ce travail de l'accueil et de l'encadrement précoce est déterminant pour rajeunir et augmenter le nombre de compétiteurs.

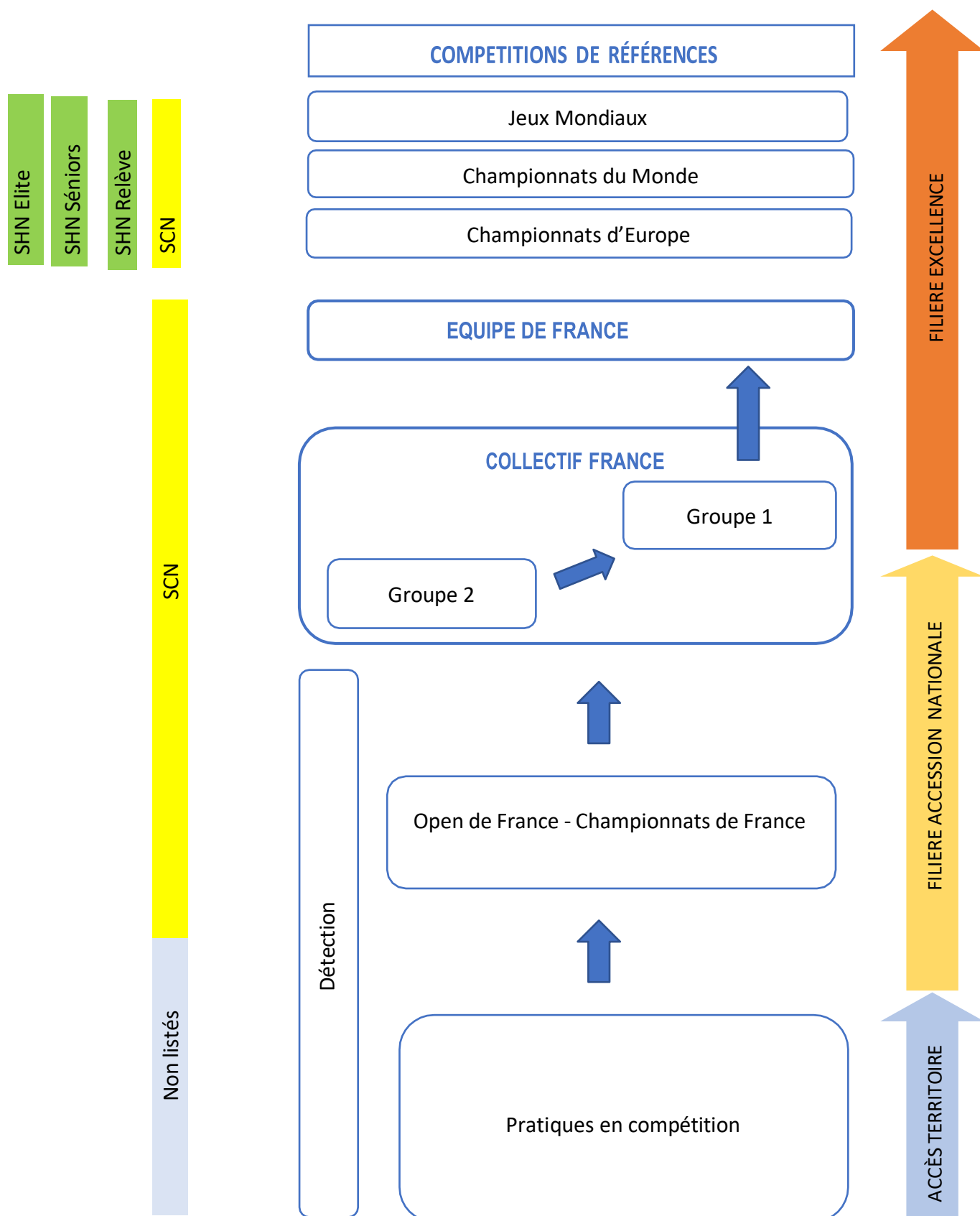
L'âge d'accès à la pratique ULM en qualité de pilote est fixé à 11 ans, il fera l'objet d'un cadrage de la commission pôle sport pour la partie compétition. Cependant la détection jeunes pilote vise les 15/17 ans dans le pilotage autonome de leur machine.

La formation, c'est une période didactique d'acquisition et de renforcement des habiletés. Les lieux d'entraînement sont les clubs, les actions complémentaires sont initiées par les comités régionaux. En résumé cette première partie permet de rendre plus performante la recherche et la production de jeunes talents pour les futures compétitions de référence dans l'ensemble des disciplines.

| PARCOURS DE L'ATHLÈTE                                         |                            |                                                      |                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| LA DTN : Sélection au Collectif France et en Équipe de France |                            |                                                      |                                                                                  |
| EN CLUB<br>OU EN INDIVIDUEL →                                 | COMITÉ<br>REGIONAL →       | PROGRAMME<br>D'ACCÈSSION →                           | PROGRAMME<br>D'EXCELLENCE                                                        |
| ↓                                                             | ↓                          | ↓                                                    | ↓                                                                                |
| Initiation<br>Formation<br>Club de référence<br>sportive      | Compétitions<br>régionales | Collectif France Groupe 2<br>Compétitions Nationales | Collectif France Groupe 1<br>Équipe de France<br>Compétitions<br>internationales |
| Aide<br>Accompagnement                                        | Coordination<br>régionale  | Intégration au<br>Collectif France                   | Listé au Collectif national<br>ou<br>SHN                                         |



## ■ Présentation schématique du PPF



## ■ Le Programme d'excellence

Le programme d'excellence offre un encadrement fédéral permettant aux meilleurs pilotes de viser et remporter les grandes compétitions mondiales en ULM. L'objectif est de mobiliser et mettre à disposition des ressources essentielles telles que la logistique, l'encadrement et l'organisation nécessaires au suivi du programme international de compétition. Le haut niveau ne permet pas aux sportifs de haut niveau (SHN) d'être rémunérés pour leur pratique en compétition. Tous exercent une activité professionnelle parallèlement à leur engagement sportif. Dans ce contexte, l'accompagnement fédéral et les aides mobilisées jouent un rôle indispensable pour soutenir leur progression et garantir les meilleures conditions de performance.

Ce programme concerne en priorité les sportifs qui ont vocation à intégrer le Collectif France dans le groupe 1 de la discipline et qui fait partie intégrante du programme d'excellence et qui regroupe les athlètes à fortes potentialités et sélectionnables. C'est une période d'évolution des charges d'entraînement avec une sensibilisation au modèle de performance individuelle. Les savoir-faire tactiques sont en acquisition et la confrontation sportive est une donnée importante de la progression. La pratique sportive en ULM est un sport individuel qui se pratique collectivement notamment en compétition. La suite sera le temps de la sélection spécifique pour atteindre les podiums sur les compétitions de référence. Elle est définie comme étant la période de préparation aux podiums internationaux et d'acquisition d'une culture de la gagne.

Les lieux d'entraînement de ces sportifs de haut niveau sont diversifiés entre la structure club et au sein du collectif France durant les stages nationaux et les compétitions.

La préparation spécifique et l'accompagnement des sportifs aux événements référence et l'accès aux podiums se prépare dans le cadre du programme d'excellence regroupant les SHN.

Le Collectif France a en charge l'entraînement annuel avec son d'entraîneur, c'est le dispositif d'entraînement et de préparation majeure des sportifs du programme d'excellence.

A ce niveau de performance, les programmes féminin et masculin sont communs et mixtes.

L'encadrement national détermine avec chaque athlète le modèle de performance à mettre en place à moyen et long terme. Ceci a pour objectif de cibler dans le temps les buts à atteindre par l'athlète dans les différentes composantes de la performance ainsi que les moyens pour y parvenir.

Cette démarche de construction doit permettre à terme pour chaque athlète d'atteindre le plus haut niveau de performance. Ce modèle prend en compte de façon la plus exhaustive possible toutes les composantes de la performance. D'un point de vue fédéral, les moyens mis à disposition dans les stages et entraînements nationaux sont déterminés d'une part, en fonction des objectifs à atteindre en compétition de référence et d'autre part, en respectant les stratégies individuelles des athlètes.

## ■ Environnement du sportif et prise en charge

### EN COMPÉTITION

- Proposition à la DTN par l'entraîneur national fédéral
- Vérification et validation par le DTN
- Déclenchement de la prise en charge
- Convocation fédérale envoyée aux sportifs

#### PENDANT LA COMPETITION :

- Organisation du transport, hébergement et restauration des équipes et staff fédéral
- Briefings réguliers avec les sportifs et le staff
- Bilan quotidien des résultats
- Accompagnement et suivie des sportifs par l'encadrement dans les différentes phases

#### EN STAGE :

- Regroupement du collectif selon le lieu et la date
- Hébergement et restauration des équipes et staff fédéral
- Entraînement et préparation selon les objectifs définis par l'encadrement
- Accompagnement et suivie des sportifs par l'encadrement dans les différentes phases

#### AU QUOTIDIEN :

- La progression de la performance est conditionnée par le temps passé à l'entraînement et à l'engagement dans la préparation du matériel.
- Il faut donc s'entraîner toujours plus et mieux pour tendre vers le haut niveau et y rester.

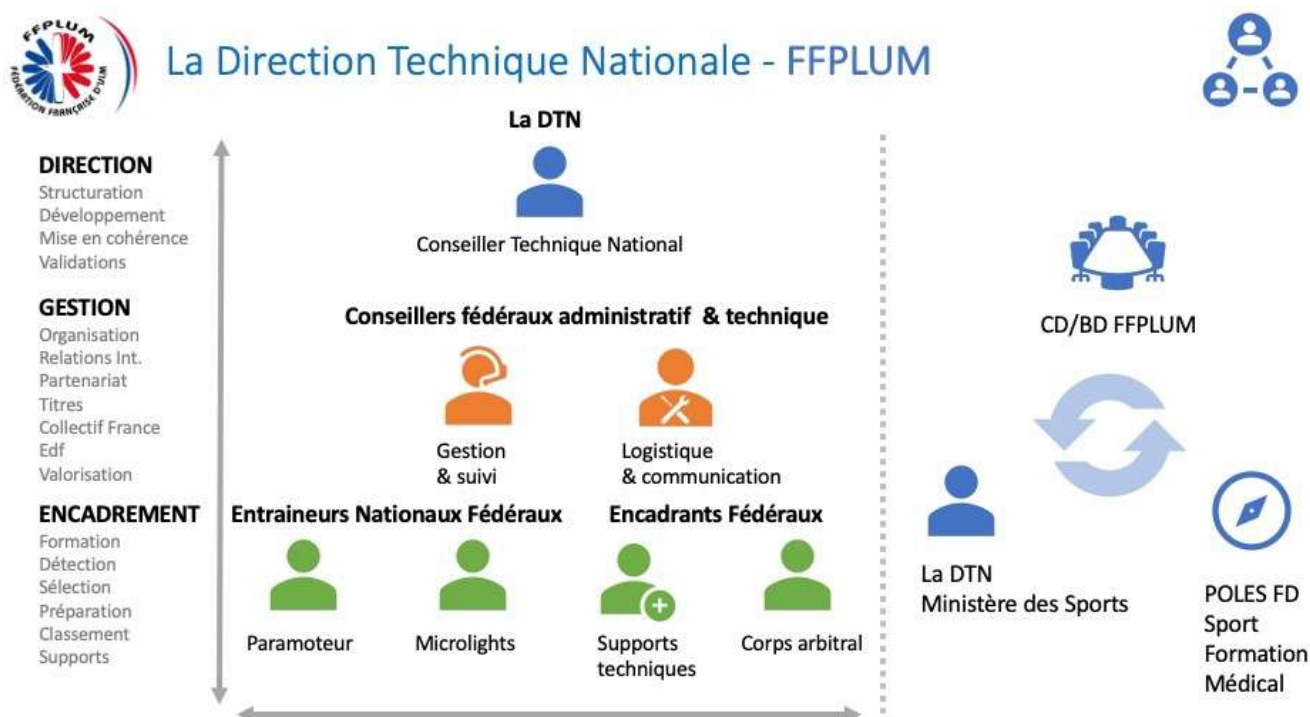
#### SPORTIFS EN STRUCTURE DE HAUT NIVEAU : pas de structure pour le moment

On peut observer que les athlètes membres du collectif national ont pour certains, le moyen de s'entraîner seul ou dans un club à proximité.

#### SUIVI INDIVIDUALISÉ

En dehors des actions de stages et compétitions, la DTN via les entraîneurs définiront un protocole de suivi pour conserver un lien permanent avec les athlètes et les aider dans leur préparation.

### ■ Les Ressources humaines





## **L'encadrement fédérale**

### **Le Directeur Technique National :**

Le DTN est responsable du Projet de Performance Fédéral. Garant de son application auprès du MS, il en assure la déclinaison et la mise en œuvre au sein de la FFPLUM

### **Les Conseillers techniques**

Ils collaborent au sein de la DTN dans l'ensemble des sujets assurés par la DTN et garantissent le bon déroulé du projet sportif fédéral.

### **Les Entraîneurs fédéraux :**

Ce sont des prestataires, qualifié de niveau instructeur ou niveau DEJEPS ayant une forte expérience des compétitions (INT).

- Les entraîneurs sont en relation avec le DTN
- Proposent les sélections au Collectif France et en équipe de France.
- Proposent des modèles de performance destinés aux athlètes.
- Encadrent les stages nationaux.
- Encadrent les compétiteurs durant les compétitions.

Le renforcement de l'encadrement et de la mixité des équipes demeurent un axe prioritaire.

### **Autre intervenant qualifié**

Selon les objectifs ou les nécessités de service à produire, des intervenants qualifiés externe seront sollicités sous contrat afin de soutenir les équipes fédérales dans leurs missions.

### **Le responsable du Pôle sport**

Le responsable du pôle sport est un élu prévu dans les statuts fédéraux avec pour mission de développer la politique sportive fédérale durant le mandat.

### **Le responsable du pôle médical**

Le responsable du pôle sport est un élu prévu dans les statuts fédéraux a pour mission de faire appliquer le code du sport, les règlements de la FFPLUM et la politique médicale fédérale. Il doit pouvoir assurer ses fonctions en toute indépendance, dans le cadre du code de la santé publique et notamment du code de déontologie médicale.

### **Le responsable du pôle formation**

Le responsable du pôle formation a pour mission de piloter et développer la politique de formation fédérale durant le mandat. Ce pôle travaille en étroite collaboration sur l'ensemble des sujets qui concernent la sécurité des vols.

## **Management**

Sous l'autorité fonctionnelle du DTN, l'ensemble de la direction technique nationale, composée d'un CTN et 2 entraîneurs nationaux fédéraux (ENF) est managée sur l'olympiade via les lettres de missions partagées et validées par les différents acteurs. Chaque année l'occasion est donnée à l'ensemble des cadres de s'entretenir avec le DTN sur leur positionnement afin de faire un bilan et de remédier le cas échéant. Pour les CTF, l'entretien peut être mené conjointement avec le secrétaire général de la FFPLUM afin de répondre aux exigences du contrat de droit privé.

De manière plus collégiale l'ensemble de l'encadrement est convié chaque année à un temps d'évaluation et de programmation.

### Stratégie d'évolution de la DTN

- Structuration de la DTN
- Formalisation d'une formation d'Entraîneur qualifié
- Admettre le principe de culture de l'ulm, son histoire, ses spécificités, ses acteurs, ses sportifs
- Développer les supports pédagogiques
- Viser les préparations individualisées et préparation mentale
- Dynamique de groupe
- Recherche et développement dans l'expertise de la performance
- Secteur matériel à développer
- Secteur médical à développer

### 4) Indicateurs de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi optimal et une évaluation précise des compétiteurs, des analyses individuelles sont réalisées à l'issue des entraînements nationaux et en fin de saison, par l'entraîneur et le DTN.

Indicateurs d'évaluation :

- Capacité technique du pilotage.
- Capacité physique et mentale des athlètes.
- Qualité et adéquation du matériel de vol utilisé.
- Posture et intégration des pilotes au sein des équipes de France.

Un point annuel est également réalisé sur :

- Analyse du nombre, de la typologie et du parcours des athlètes listés, afin d'assurer un suivi précis de leur progression.
- L'évolution des dispositifs, avec une priorité donnée au Collectif France et à la composition des groupes 1 et 2.
- Un débriefing approfondi avec les athlètes concernant leur environnement de compétition et de préparation



## II. PARTIE OPÉRATIONNELLE

Dans cette partie, la fédération présente la déclinaison opérationnelle (des dispositifs décrits dans la partie stratégique) notamment concernant :

### 1) Les critères de mise en listes ministérielles

| CRITÈRES DE MISE EN LISTE 2025-2029                             |       |        |        |
|-----------------------------------------------------------------|-------|--------|--------|
|                                                                 | ÉLITE | SÉNIOR | RELÈVE |
| Championnat du monde senior individuel et en double             | 1     | 2 à 3  |        |
| Championnat d'Europe senior individuel et en double             |       | 1 à 4  | 5 à 10 |
| Open international slalom sénior                                |       | 1 à 3  | 4 à 8  |
| World Games senior si championnat du Monde la même année        |       | 1 à 3  | 4 à 8  |
| World Games senior si pas de championnat du Monde la même année | 1     | 2 à 3  | 4 à 8  |

### Collectifs nationaux (toutes disciplines)

La mise en liste « collectif national » s'opère sur la base suivante ou sur décision du DTN :

→ Sportifs sélectionnables en équipe de France sous réserve d'avoir obtenu une note suffisante à l'appréciation du directeur technique national.

Dispositions particulières

En application de l'article R221-8 du Code du sport, la durée d'inscription sur sa liste d'appartenance peut être prorogée pour une durée d'un an, après avis motivé du DTN, lorsque le sportif n'a pas, momentanément, réalisé les performances ou obtenu les classements requis, notamment pour des raisons médicales. Elle peut être prorogée pour une durée de deux ans pour des raisons liées à la maternité.

### Arbitres et juges sportifs de haut niveau

Compte tenu qu'à ce jour qu'il n'existe pas commission juge et arbitre (Ref. statuts Article 7.1 règlement Article 3.3) la mise en liste n'est pas activée.

En cas d'activation, la mise en liste « AJHN » s'opérera sur la base suivante :

- Être titulaire d'un diplôme de juge ou commissaire international reconnue par la FFPLUM.
- Contribuer aux décisions qui influent directement sur la performance sportive et notamment celle des sportifs français.
- Être en activité.
- Avoir œuvrer comme membre de jurys internationaux reconnus par la FAI - CIMA au cours des 2 dernières saisons.
- Comptabiliser au moins 3 jours d'exercice de la fonction d'arbitre ou de juge dans les compétitions de références précisées au chapitre 1 - paragraphe 2 de la partie « Stratégie » du PPF.

## **2) La convention fédération/sportif de haut niveau**

La convention entre les sportifs et la FFPLUM, annexée au PPF, détaille les droits et obligations des deux parties. Elle comprend notamment :

- Les modalités de répartition des aides personnalisées et fédérales, y compris les primes aux résultats ;
- Le fonctionnement et la prise en charge des assurances, ainsi que le dispositif "accident du travail et maladie professionnelle" mis en place par le MJS et le système de retraite ;
- Les engagements de comportement du sportif, de représentation fédérale et de soutien à la communication ;
- Le fonctionnement sportif : planification, suivi à distance, outils, etc. ;
- Les obligations administratives : licence, PSQS, etc. ;
- L'organisation de la SMR ;
- L'accompagnement médical préventif ;
- La prévention et la lutte contre le dopage ;
- Les principes de sélection et leur fonctionnement ;
- Les principes et l'organisation du PPF.

L'objectif est de regrouper dans un document contractuel toutes les informations essentielles pour un sportif concernant le fonctionnement de la structure dans laquelle il s'entraîne et qui l'accompagne tout au long de sa carrière

## **3) Les modalités du suivi socioprofessionnel**

La FFPLUM, en lien avec l'Agence nationale du sport et son réseau territorial (maisons régionales de la performance), assurera le suivi socioprofessionnel de ses sportifs de haut niveau.

Un référent chargé de ce suivi professionnel, agent de l'État ou cadre fédéral en fonction de l'effectif de CTS placé auprès de la fédération, sera désigné. Il sera le correspondant ANS/INSEP pour l'utilisation du Portail quotidien du sportif (PSQS).

Conformément aux orientations définies par l'Agence nationale du sport, les priorités d'accompagnement socio-professionnel porteront sur :

- la prise en charge du manque à gagner employeur (convention d'insertion professionnelle ou convention d'aménagement d'emploi) ou du manque à gagner du sportif (compensation des jours de congés sans solde) pour participer à des stages ou des compétitions. Les conditions d'attribution : Cette aide intervient sous réserve que les absences soient justifiées par l'employeur et validées par le DTN. Elle est conditionnée par la présentation des fiches de paie des mois concernés attestant des montants retenus par l'employeur (perte en rémunération hors avantages en nature) ou, à défaut, d'une attestation de l'employeur. Cette aide est de nature à favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau.
- l'aide au projet de formation du sportif de haut niveau,
- l'aménagement de parcours de formation gratuits (organisme de formation fédéral) conduisant à l'obtention de diplômes pour tous les sportifs de haut niveau intéressés par l'accès à la profession d'éducateur sportif,

La fédération s'engage aux côtés de ses sportifs de haut niveau pour construire leur avenir au-delà des podiums. Grâce à l'activation du réseau d'employeurs potentiels, des outils pédagogiques adaptés (aide à la rédaction de cv et lettre de motivation) et un accompagnement individualisé, elle transforme les compétences sportives en véritables atouts professionnels.



→ L'attribution d'aide dite sociale pour les sportifs de haut niveau aux revenus annuels inférieurs à 40 K€. Le sportif adresse une demande par courrier à l'attention du DTN avec copie du dernier avis d'imposition du foyer fiscal auquel il est rattaché et des pages 1 et 2 de la déclaration des revenus correspondante.

La pratique en compétition en ULM est un sport à « maturité tardive ». Nous avons très peu de sportifs mineurs et plutôt une moyenne d'âge autour de 30 ans, déjà insérés professionnellement.

Nos sportifs sont très indépendants et autonomes dans leur préparation, et le rôle de notre filière de haut niveau est de leur apporter les soutiens nécessaires à une préparation optimale avec des conditions matérielles et environnementales adaptées. Les personnes ressources auprès des sportifs sont en premier lieu les entraîneurs, l'encadrement des équipes de France, les commissaires et l'encadrement des éventuelles structures reconnues au sein de notre filière de haut niveau.

Ces modalités d'accompagnement seront définies après entretiens individualisés entre le référent socioprofessionnel fédéral et les sportifs de haut niveau. Il sera fait appel à chaque fois que cela sera nécessaire au réseau territorial de l'Agence nationale du sport. Ces entretiens pourront se dérouler soit à la fédération, soit pendant les temps de regroupement du « Collectif France », soit encore dans les maisons régionales de la performance ou auprès des employeurs lorsque la situation individuelle le justifie.

Étant donné le faible nombre de sportifs concernés, ces aides sont gérées directement par la DTN après étude des situations individuelles et du niveau de performance atteint.

#### **4) La surveillance médicale**

Dispositions applicables aux sportifs de haut niveau, aux sportifs relevant du projet de performance fédéral ne figurant pas sur les listes de sportifs de haut niveau (sportifs Espoirs, sportifs des collectifs nationaux)

La FFPLUM assurera l'organisation de la surveillance médicale réglementaire (SMR) des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau. Un médecin chargé du suivi de la SMR sera spécifiquement désigné pour cela.

Les sportifs SHN de la FFPLUM Collectif Nationaux compris et s'engagent à réaliser l'ensemble des examens médicaux prévus par le code du sport dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire. Les examens assurés dans le cadre de cette surveillance médicale réglementaire en accord avec le pôle médical fédéral et le ministère des Sports pourront comprendre :

1° Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :

- a) un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport ;
- b) un examen neurologique et de la santé mentale,
- c) un bilan diététique et des conseils nutritionnels (\*) ;
- d) un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive (\*) ;
- e) la recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport ;
- f) Un examen gyneco si nécessaire.

2° un électrocardiogramme de repos.

(\*) bilans pouvant être effectués, à la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, respectivement par diététicien ou un psychologue clinicien.

Une attention sera portée sur la santé mentale joue un rôle essentiel dans la pratique du sport ULM, notamment pour les pilotes engagés dans des compétitions de haut niveau.

Enjeux spécifiques pour les pilotes ULM :

- Gestion de la pression en compétition : Les pilotes doivent apprendre à gérer le stress lié aux performances et aux attentes.
- Soutien psychologique et préparation mentale : L'intégration d'un entraînement psychologique peut aider à améliorer la concentration et la résilience.
- La reconnaissance et le développement de la pratique féminine en ULM compétition sont en constante évolution. La prise en compte de la pratique féminine est activée tant sur l'usage du matériel (poids et ergonomie), et l'encouragement des échanges entre pilotes féminines pour renforcer la solidarité et le partage d'expériences.
- Prise en compte de l'environnement personnel du sportif : L'évolution des situations familiales, notamment la parentalité, nécessite des aménagements adaptés selon les moyens de la fédération, incluant par exemple l'organisation de la garde d'enfants durant les entraînements et les compétitions.
- En cas de maternité, une attention particulière sera portée dans les entraînements et lors des compétitions sur avis médical.

Un livret individuel, dématérialisé et sécurisé, regroupant les résultats des examens effectués dans le cadre de la SMR, selon les prestataires activés sera délivré à chaque sportif (ou à son représentant légal) par la FFPLUM.

## **5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement**

Dans le cadre du PPF tous les cadres engagés dans l'encadrement des athlètes seront identifiés et soumis au contrôle de l'honorabilité.

L'honorabilité des équipes d'encadrement est vérifiée via le dispositif mis en place par la direction des Sports : dépôt de la liste sur l'interface informatique dédiée (SI honorabilité) afin de la confronter au FIJAISV et au fichier des cadres ayant fait l'objet d'une police administrative d'interdiction.

Le dispositif repose sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'État de procéder à ce contrôle.

La fédération recueille les éléments relatifs à l'identité des licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 et à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel à cet effet.

Ces données sont sollicitées aux bénévoles concernés au moment de leur prise de licence, la FFPLUM informant expressément leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 qu'ils peuvent faire l'objet de ce contrôle et des conséquences en cas de condamnation incompatible avec les fonctions exercées.

En référence au plan de prévention de la fédération, l'objectif est de mettre en place un pack « sensibilisation et formation SHN & encadrants des Collectifs France ». Ce dispositif s'adresse aux encadrants et aux sportifs listés et comprend différents modules de formations obligatoires et optionnels.



L'offre s'étend sur la période de la mandature et sa mise en œuvre s'organise autour de temps en présentiel ou à distance (Webinaire). Elle est pilotée par le médecin en charge de la SMR, l' élu national référent « violences et dérives dans le sport » auprès de la DS ainsi que le DTN.

Des modules de formation porteront sur :

- Les valeurs de la République, repère historique, références juridiques, valeurs et principes.
- Les violences sexuelles, la discriminations et bizutage, l'homophobie.
- L'éthique dans le sport, la charte FFPLUM.
- Le dopage (code antidopage, produit interdit, la réglementation, dispositif de localisation)
- La convention SHN (inscription sur listes ministérielles, sélections EDF, droit et devoirs).
- L'organisation et la réglementation de la FAI (CIMA).
- Les formations fédérales et le cadre juridique et économique applicable au sportif.

Ces formations seront mises en œuvre avec les acteurs spécialisés reconnues et partenaires de la FFPLUM, notamment en matière de prévention et de la lutte contre les dérives et violences dans le sport.

De plus, le plan de prévention accessible via le site officielle de la ffplum s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique du ministère des Sports « Éthique et intégrité » relative à la prévention des incivilités, des violences et des discriminations dans le champ du sport. Il défini les grandes lignes de la politique fédérale en termes de prévention dans les pratiques sportives en ULM.

[https://ffplum.fr/images/2024/PLAN\\_FEDERAL\\_DE\\_PREVENTION\\_DES\\_VIOLENCES\\_VF.pdf](https://ffplum.fr/images/2024/PLAN_FEDERAL_DE_PREVENTION_DES_VIOLENCES_VF.pdf)

## **6) La manière dont la Data est exploitée au bénéfice de la performance sportive**

L'utilisation des données dans le cadre des performances en ULM permet d'affiner les stratégies de préparation, d'optimiser les entraînements et d'améliorer la prise de décision.

Cette approche repose sur plusieurs étapes clés allant de la collecte à la restitution des informations pertinentes pour les athlètes et encadrants.

Le logiciel utilisé au sein de la fédération pour le scoring et le classement des performances joue un rôle clé dans l'évaluation des athlètes pendant les entraînements et les compétitions.

Fonctionnalités principales :

- Analyse des traces GPS pour mesurer la précision et les trajectoires de vol.
- Classement automatique des performances selon les critères de notation prédéfinis.
- Évaluation des épreuves en temps réel et génération de rapports détaillés.
- Stockage et suivi des données pour comparer les performances et identifier les axes d'amélioration.
- Facilitation de la gestion des compétitions en assurant un suivi rigoureux des résultats.

Toutes les données sont partagées et mise à disposition avec les athlètes pour être utilisé sur d'autres applications.

## **7) La cartographie des structures**

Pas de structures identifiées à ce jour.



## **8) La déclinaison de la stratégie dans les Outremers**

La FFPLUM ne met pas en place une stratégie spécifique de développement de la filière d'entraînement dans les territoires ultramarins.

Il n'existe pas de dispositif spécifique de détection pour les territoires outre-mer. Pour la DTN, si un compétiteur est repéré comme ayant du potentiel, il est pris en compte dans le cadre d'un parcours individualisé de formation.



## ANNEXE 1

*La convention est un préalable à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau (SHN).*

### CONVENTION DE HAUT NIVEAU

La Fédération française d'ULM, ci-après dénommée « FFPLUM », dont le siège social est situé au 96 bis rue Marc Sangnier - 94700 Maisons Alfort, représentée par son président, M. Christian SANTINI et le Directeur technique national (DTN), M. Mohamed AZZOUNI, dument habilité aux fins des présentes, d'une part,

Et,

le sportif de haut niveau, ci-après dénommé « le sportif », d'autre part, dont les nom et qualités sont précisés ci-dessous :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Contact téléphonique : ..... ; .....

Contact courriel : .....

Représentant légal, si mineur : .....

Numéro de licence de la saison en cours : .....

Club d'appartenance : .....

#### Préambule

L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif (code du sport, art. L221-2-1 et R221-2).

Conformément aux dispositions de l'article D221-2-1 du code du sport, cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la FFPLUM en matière de formation et d'accompagnement socio-professionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des valeurs de la République, des règles fédérales, des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

## **TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le cadre général dans lequel est placé le sportif inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (SHN), cadre défini par les lois et règlements régissant le sport de haut niveau. Le cadre contractuel individuel et particulier du sportif fait l'objet d'une annexe à la présente convention.

Dans l'hypothèse d'une évolution des lois et règlements en vigueur, cette convention peut faire l'objet d'avenants qui seront alors signés des différentes parties.

En signant cette convention, la FFPLUM et le sportif s'engagent à respecter les droits et obligations qui leur incombent.

## **TITRE II : INSCRIPTION SUR LISTE MINISTERIELLE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

### **Article 2 – Cadre juridique**

Le ministre chargé des sports, au vu des propositions des fédérations, arrête la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau (art. L221-2 du code du sport).

Il arrête, dans les mêmes conditions, les projets de performance fédéraux (PPF) définis au 3° de l'article L131-15 du code du sport.

L'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (SHN) est effectuée dans le respect des critères généraux définis par les textes législatifs (art. R221-1 à R221-16 du code du sport) et des critères particuliers précisés dans le projet de performance fédéral de la FFPLUM.

### **Article 3 – Obligations de la FFPLUM**

Aux termes de la convention, la FFPLUM s'engage à :

- définir et diffuser les règles de sélection des différents collectifs de sportifs susceptibles d'intégrer l'équipe de France et les informations du programme prévisionnel en début d'année civile au plus tard,
- mettre en place des modalités optimales d'organisation et de préparation des différents collectifs de sportifs notamment dans le cadre des structures et des actions identifiées dans son Projet de Performance Fédéral en prévision des compétitions de référence internationales,
- mettre à disposition du sportif, dans la mesure de ses moyens, une équipe d'encadrement et un programme de préparation et de compétitions ;
- recevoir et à traiter toute demande d'aide personnalisée conformément aux dispositions prévues à l'article 5 de la présente convention ;

→ financer le coût de la surveillance médicale réglementaire,

→ mettre en place, au profit exclusif des sportifs en liste de haut niveau (élite, sénior, relève) un système de double couverture assurantielle : accident du travail et maladies professionnelles, prise en charge par l'État, individuelle accident (AIA) couvrant les dommages corporels directement liée à la pratique intensive de l'ULM, financée par la FFPLUM,

→ prendre en charge, dans la mesure de ses moyens, tout ou partie des frais occasionnés par le programme d'actions des collectifs Équipe de France,

→ doter les sportifs sélectionnés en Équipe de France d'une tenue officielle,

→ définir les règles d'inscription des sportifs féminins et masculins sur les listes de sportifs de Haut Niveau,

→ proposer une formation sportive et citoyenne telle que prévu par la loi (code du sport, art. L221-11),

→ diffuser auprès des sportifs éligibles les informations relatives au dispositif spécial de validation d'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, dit « retraites des SHN ».

### **Article 4 – Obligations du sportif**

La fédération ne peut proposer l'inscription d'un sportif sur liste SHN qu'à la condition que celui-ci soit titulaire de la licence fédérale FFPLUM en cours de validité et qu'il ait satisfait aux examens du suivi médical réglementaire.

Tout sportif licencié bénéficiant d'une licence FFPLUM, inscrit sur liste SHN ou titulaire des équipes de France s'engage à :

→ honorer ses sélections en Équipe de France pour représenter la FFPLUM, sauf en cas de dérogation accordée par le DTN,

→ se présenter aux sélections dans un état de préparation sportive optimale,

→ respecter la "Charte du Sport de Haut Niveau" et toutes les dispositions réglementaires (lois, règlements, règlements fédéraux) applicables au sport de haut niveau en général et à la pratique de l'ULM.

→ respecter l'encadrement de l'Équipe de France et la délégation française,

→ observer un comportement exemplaire en toute circonstance afin de valoriser l'image de son sport et de son pays au regard de son engagement dans la recherche de l'excellence sportive,

→ communiquer au DTN ou à son représentant toutes modifications concernant son état civil, ses coordonnées (adresse, téléphones et mail), ses numéros de passeport et carte d'identité et tout autre renseignement utile,

→ remplir les conditions de la surveillance médicale réglementaire,

- satisfaire aux moyens mis en place par la FFPLUM concernant la formation du sportif et son suivi socio-professionnel,
- respecter ses obligations en matière de contrôle anti-dopage.

En cas de manquement aux engagements définis au présent article, le DTN se réserve le droit de réagir envers le sportif en prenant les décisions, alternatives ou cumulatives, suivantes :

- suspension de la préparation du sportif ou de sa sélection lors des stages, compétitions, tournois nationaux ou internationaux,
- renvoi temporaire ou définitif du sportif si celui-ci est inscrit en pôle,
- saisine de la commission de discipline fédérale,
- demande de retrait du sportif de la liste ministérielle des SHN.

#### **Article 5 – Avantages pouvant être accordés aux sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle**

Le SHN inscrit sur liste de haut niveau peut bénéficier dans la mesure des possibilités de la FFPLUM et des soutiens accordés par l'Agence nationale du sport :

- d'aides personnalisées (aides sociales, manque à gagner, aide à la formation), associées ou non à la signature d'une convention d'insertion professionnelle (CIP secteur privé) ou d'une convention d'aménagement de l'emploi (CAE – secteur public),
- de l'ouverture de droits à pension de retraite,
- de dérogation pour l'accès aux concours de la fonction publique,
- de report de dates d'examen,
- d'aménagement du temps de travail ou de formation.

Les aides personnalisées ont pour but d'aider les sportifs de haut niveau à mener leur double projet sportif, scolaire, universitaire ou professionnel dans les meilleures conditions.

Les aides personnalisées sont organisées en 5 domaines :

- le remboursement de frais : ces frais validés en amont par la FFPLUM, réellement supportés par le SHN, sont liés à la pratique sportive de haut niveau. Ils doivent être justifiés par la présentation d'une facture détaillée, nominative, acquittée par le SHN.
- les aides sociales : elles sont déterminées en fonction de la situation sociale des SHN et ne peuvent être versées qu'à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure.
- le manque à gagner sportif : il concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal, notamment en cas de temps partiel pour entraînement, négocié au préalable.

- le manque à gagner employeur : il concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal dans le cadre d'une CIP. Il est versé directement à l'employeur.

Pour prétendre recevoir des aides personnalisées, le sportif doit respecter les règles suivantes :

- les aides personnalisées sont nominatives, ce qui signifie que les demandes ne seront prises en compte, que si elles sont formulées de manière individuelle,
- les justificatifs des frais validés par la FFPLUM doivent correspondre au projet d'entraînement de haut niveau et/ou de formation prévus ; ils doivent être nominatifs, datés et originaux,
- chaque sportif doit présenter un projet individuel fixant de manière précise les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir et les résultats escomptés ; ce projet individuel prendra la forme du contrat d'objectifs personnalisé validé avec coordonnateur de la filière de haut niveau et/ou l'entraîneur responsable du Collectif France, complété du calendrier annuel personnalisé,
- le sportif demandeur doit être à jour de sa surveillance médicale réglementaire.

Les aides seront attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée, après étude des demandes, sur tout ou partie, en tenant compte du niveau de performance atteint et de l'implication du sportif dans son entraînement quotidien, des frais effectivement justifiés dans le cadre de la préparation de haut niveau, de la situation sociale sur justificatifs, des éventuelles autres aides du sportif.

### **TITRE III : SUIVI SOCIO-PROFESSIONNEL**

#### **Article 6 – Moyens mis en place par la FFPLUM**

La FFPLUM assure le rôle de coordination en matière de suivi social et professionnel du sportif.

Le DTN désigne un des cadres techniques sportifs, ou à défaut un salarié fédéral, comme le correspondant fédéral du suivi socioprofessionnel (SSP).

Celui-ci accompagne le sportif dans la mise en place de son parcours scolaire et professionnel. Il s'engage à recevoir physiquement les sportifs et à leur remettre un recueil d'information sursollicitation.

Il coordonne avec les entraîneurs nationaux la mise en œuvre des moyens pour concilier le projet sportif et ses objectifs de formation à court, moyen et long terme.

#### **Article 7 - Le suivi socio professionnel**

Le Directeur technique national, le responsable du SSP et, le cas échéant, le référent nommé assurent le suivi des sportifs :

- en les informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur double projet,
- en communiquant au sportif pour transmission à son employeur ou son responsable de formation, les

convocations justifiant toutes absences liées aux déplacements liés au haut niveau.

→ en favorisant les relations entre les athlètes et leurs responsables de formation.

En contrepartie, le SHN s'engage à

→ formaliser un projet de formation compatible avec son projet sportif,

→ s'il est salarié, communiquer au responsable du suivi des sportifs les obligations professionnelles auxquelles il est tenu,

→ communiquer rapidement au DTN et à l'entraîneur référent toute difficulté rencontrée dans son projet, ses besoins de soutien pour absence, etc.

→ tenir le DTN et son entraîneur référent informé des échanges relatifs à son projet de formation.

## **TITRE IV : FORMATION SPORTIVE DE L'ATHLETE**

### **Article 8 – Accueil des athlètes au sein d'un pôle national d'entraînement**

La FFPLUM peut accueillir le sportif au sein d'un pôle national d'entraînement de façon permanente ou ponctuelle selon :

- les places disponibles,
- les modalités annuelles de recrutement,
- les ressources allouées à la structure

Les demandes faites auprès du responsable de la structure devront s'inscrire :

→ dans une logique d'entraînement de haut niveau correspondant aux objectifs sportifs attendus par la FFPLUM dans la cadre du projet fédéral de performance (PPF).

→ dans une logique de recherche de moyens d'entraînement.

Le DTN est décisionnaire de l'inscription permanente ou de l'autorisation momentanée du sportif en pôle ainsi que des modalités de prise en charge. Le sportif devra respecter le règlement intérieur du pôle ainsi que celle de la structure d'accueil.

### **Article 9 – Entraînement, préparation**

Le sportif s'engage à respecter la planification de l'entraînement (retour des relevés de tests notamment) imposée par la direction technique nationale :

- programme prévisionnel annuel,
- programme de préparation physique,
- relevé de charge d'entraînement.

### **Article 10 – Absence**

En cas d'absence ou d'empêchement pour raison de santé, le sportif sélectionné doit aviser lui-même, ou à

travers son club, le directeur technique national. Celui-ci peut saisir le médecin fédéral pour qu'il s'assure de l'état de santé du sportif et disposer en retour de son avis médical quant à la poursuite du travail à réaliser.

### **Article 11 – Sélections nationales**

La commission de sélection (directeur technique national, entraîneurs/sélectionneurs) détermine la liste des sportifs appelés à participer aux différents tournois internationaux et compétitions internationales.

Après validation du DTN, celui-ci présente cette sélection au Président et à l' élu en charge de la discipline. Le sportif signataire de la présente convention s'engage à honorer les sélections internationales pour lesquelles il est retenu pour représenter la FFPLUM.

Par conséquent, sa présence est obligatoire lors des stages de préparation précédant les échéances de sa sélection nationale.

La FFPLUM est seule habilitée par la Fédération Aéronautique Internationale à engager les sportifs sur les compétitions internationales.

A cet effet, elle dispose du droit de sélectionner et de refuser toute inscription de sportif en raison notamment :

- d'un niveau sportif jugé insuffisant,
- de la non-réalisation des critères de sélection validés par le DTN,
- du non-respect des modalités générales de sélection en Équipe de France,
- du non-respect de la surveillance médicale réglementaire (SMR),
- de tout autre motif pouvant porter atteinte à l'image de la FFPLUM.

### **Article 12 – Encadrement des équipes de France**

Le directeur technique national désigne pour chaque équipe de France un entraîneur/sélectionneur en chef, qui sera responsable de ladite équipe lors des compétitions et des regroupements. Il managera et coordonnera l'organisation du groupe d'encadrement technique dans l'intérêt du collectif.

## **TITRE V : PROTECTION DE LA SANTE DU SPORTIF**

### **Article 13 – Obligation de couverture sociale**

Tout membre d'une équipe de France doit justifier d'une couverture de protection sociale à jour en fournissant une copie de tout document pouvant en attester. En cas de difficultés, il en informera le DTN. Les athlètes mineurs fourniront une autorisation d'intervention chirurgicale signée de leurs parents ou représentants légaux.

#### **Article 14 - Contrat d'assurance**

Conformément à l'article L321-4-1 du code du sport, la FFPLUM souscrit des contrats d'assurance au bénéfice de leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive de haut niveau peut les exposer.

Ces contrats ne peuvent être conclus qu'après appel à la concurrence.

La souscription des contrats d'assurance dispense la FFPLUM à l'égard de leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau précitée de leur obligation d'information prévue à l'article L. 321-4.

#### **Article 15 - Suivi médical**

Le suivi médical des sportifs de haut niveau est obligatoire, il est préalable à toute sélection en équipe de France.

La FFPLUM garantit la confidentialité de toutes les informations médicales

Les sportifs de haut niveau de la FFPLUM s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils sont tenus d'être à jour de leurs examens dans le cadre du suivi médical réglementaire (SMR) et de donner toute information utile en ce domaine au médecin désigné par la FFPLUM.

Le non-respect par le sportif de son obligation de procéder aux examens médicaux définis dans le cadre du SMR exposerait celui-ci à son retrait d'inscription sur liste ministérielle.

#### **Article 16 - Lutte contre le dopage**

La FFPLUM s'engage à diffuser toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte anti-dopage.

Par l'intermédiaire de la commission médicale ou de l'encadrement médical fédéral, elle apporte réponse à toutes les questions posées par les sportifs sur ce sujet.

Les sportifs de haut niveau de la FFPLUM s'engagent notamment à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention sur l'initiative de la FFPLUM, de l'AFLD, du mouvement sportif ou de l'État.

D'une manière générale, les sportifs doivent se conformer aux dispositions contenues dans le code mondial antidopage et appliquées par les organismes de lutte contre le dopage notamment l'AFLD. Leur localisation, soumise au code en vigueur, est incontournable et chaque athlète identifié est tenu d'accepter de se soumettre à tout contrôle entrant dans le cadre dudit code.

Le sportif veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). A ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non-contamination des produits par d'éventuelles substances interdites.

Il informe le médecin fédéral, le DTN et l'entraîneur/sélectionneur de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'AFLD ou de l'AMA.

#### **Article 17 - Accident**

En cas de blessure, le sportif de haut niveau s'engage à informer systématiquement le médecin fédéral et le DTN / l'entraîneur.

Une déclaration d'accident doit être faite avec le formulaire de l'assureur fédéral et envoyée selon les conditions prévues et dans le délai de cinq jours à l'assureur fédéral et à la direction technique nationale de la FFPLUM.

### **TITRE VI : DROIT A L'IMAGE, PROMOTION**

#### **Article 18 - Représentation en faveur de la FFPLUM**

Dans le cadre de la promotion des différentes disciplines ULM, le sportif qui est sollicité par la FFPLUM s'engage à effectuer un minimum de 4 interventions par an au cours de la saison sportive.

#### **Article 19 - Engagement du sportif**

Le sportif s'engage à :

- faire état à la FFPLUM de ses conventions personnelles en cours ou en instance de
- signature avec des sponsors pour la durée de la saison sportive,
- ne pas conclure de convention de quelque nature que ce soit, dans le cadre d'une sélection nationale, avec des entreprises ou organismes quelconques dont le nom, les produits et/ou les services qu'ils fabriquent ou commercialisent sont en concurrence avec les partenaires de la FFPLUM,
- respecter les réglementations fédérales en vigueur pour ce qui concerne le marquage publicitaire des tenues sportives spécifiques ou de présentation,
- être présent lors des conférences de presse et/ou toute action de communication FFPLUM demandées par le président ou le DTN, à l'heure et dans la tenue indiquée par la FFPLUM.

#### **Article 20 - Droit à l'image**

Le sportif dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image personnelle, sous réserve du respect des dispositions ci-après :

- la FFPLUM dispose des droits exclusifs d'exploitation de l'image de l'Équipe de France à l'occasion de l'activité sportive de celle-ci et pour la promotion de cette dernière,



→ la FFPLUM ainsi que ses partenaires, sont autorisés par le sportif à reproduire et à représenter par tous procédés et sur tous supports, le nom, l'image et la voix du sportif, que ce soit en équipe ou en individuel,  
→ tout contrat individuel ne pourra être opposé à la FFPLUM.

## **TITRE VII : SANCTIONS - LITIGES**

### **Article 21 : Modalités de recours**

En cas de désaccord relatif à l'interprétation de la convention, la FFPLUM et le sportif chercheront un accord à l'amiable. Si le litige persiste, les différentes parties pourront utiliser les procédures disciplinaires fédérales et légales en vigueur. Les différents niveaux d'examen de la requête sont les suivants :

Fait à Maisons Alfort, le : .....

Le sportif de haut niveau,  
« lu et approuvé »

Le directeur technique national,  
« lu et approuvé »

→ une rencontre amiable avec le président de la FFPLUM et le DTN (ou leurs représentants) ;  
→ la commission nationale de discipline de la FFPLUM;  
→ en fonction des litiges, la chambre arbitrale du sport du CNOSF ou les tribunaux compétents.

## **TITRE VIII : DUREE DE LA CONVENTION**

### **Article 22 – Période d'échéances de la convention**

Cette convention prend effet à la date de signature pour une durée de douze mois à échéance de la saison sportive en cours. S'appliquant au cadre général, elle peut être renouvelée par tacite reconduction pendant toute la durée de l'olympiade fixée du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Le représentant légal (pour les mineurs)  
« lu et approuvé »

Le président de la FFPLUM,  
« lu et approuvé »